



Critères d'agrément des services de chirurgie Thoracique et/ou Cardio-Vasculaires pour la validation des semestres du DESC de Chirurgie Thoracique et Cardio-Vasculaire



1 – Structure et activité du service

Les services sollicitant l'agrément pour le terrain de stage du DESC de chirurgie thoracique et cardio-vasculaire doivent :

- s'intituler ou comporter dans leur intitulé « Chirurgie thoracique » et/ou « Chirurgie cardiaque » et/ou « Chirurgie cardio-vasculaire »
- comporter dans leur structure
 - Un secteur d'hospitalisation
 - Un secteur de consultation
 - Une unité de soins intensifs
 - Un plateau technique
- avoir une activité chirurgicale remplissant au moins un de ces critères :
 - 400 interventions par an de chirurgie cardiaque (CEC, PAC sans CEC ou interventions de correction des cardiopathies congénitales à cœur fermé pour les services de chirurgie cardiaque pédiatrique) pour les services de chirurgie cardiaque ou cardio-vasculaire
 - 400 interventions par an de chirurgie thoracique lorsque l'activité du service est exclusivement thoracique
 - 250 interventions par an de chirurgie thoracique lorsque cette activité s'inscrit dans le cadre d'une activité mixte thoracique et vasculaire ou Thoracique et cardiovasculaire globale d'au moins 400 interventions.

2 – Encadrement des internes inscrits au DESC de chirurgie thoracique et cardio-vasculaire

2.1 Personnel d'encadrement

L'encadrement implique la présence d'au moins deux chirurgiens thoraciques et/ou cardio-vasculaires qualifiés.

2.2 Fonctions

L'équipe médicale d'encadrement

- Fait partie administrativement du service ou de l'unité fonctionnelle
- Exerce une activité temps plein en chirurgie thoracique et cardio-vasculaire
- Assure une visite pédagogique au moins une fois par semaine
- Assure à l'interne la possibilité de joindre 24h/24 un praticien du service
- Assure au moins une réunion de service au cours de laquelle sont présentés les dossiers des patients
- Assure à intervalles réguliers des réunions de morbi-mortalité
- Participe à une base de données reconnue par la spécialité

3. Formation théorique

Le service doit permettre à l'interne d'assister régulièrement à une réunion de bibliographie et de réaliser au moins un exposé thématique au cours de son stage.

Le chef de service doit permettre à l'interne d'assister aux enseignements locaux, inter-régionaux et nationaux du DESC définis par le coordonateur.

4. Formation pratique

Le service assure la formation pratique de l'interne en fonction des acquis de chaque interne de manière à la faire progresser dans l'acquisition des techniques chirurgicales et l'évolution progressive vers l'autonomisation de l'interne.

**Validé le 5 octobre 2012
par le Collège Français de Chirurgie Thoracique et Cardiovasculaire**

**Validé le 20 octobre 2012
Par le CA de la SFCTCV**